



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Québec, le 29 mai 2018

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2018-2019-103

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande reçue le 25 mai dernier et transférée à la responsable de l'accès à l'information, laquelle vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie de la décision suivante :

Ville de Québec c. Louis Coulombe, Alain Coulombe, André Sénéchal, Robert Gagnon, Jean-Claude Légaré, C.Q.C.E. Québec no : 200-34-000231-881, le 8 septembre 1988.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient ce document, lequel peut vous être communiqué en vertu de *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1). Vous trouverez donc ci-joint une copie de la décision rendue par la Cour du Québec (Chambre de l'expropriation), datant du 8 septembre 1988.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p. j. Décision